

N° DEC-2024/26

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION « PARCOURS EN SCENES » POUR LES REPRESENTATIONS
DU SPECTACLE « CHANSONS A RYTHMES ET PETITES PERCUSSIONS » DESTINEES
A L'ECOLE MATERNELLE LES RENARDEAUX QUI AURONT LIEUX
LES 17 ET 18 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par l'association « PARCOURS EN SCENES » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention avec l'association « PARCOURS EN SCENES » (*sise 10 place Pinel – 75013 PARIS*) relatif aux représentations du spectacle « CHANSONS A RYTHMES ET PETITES PERCUSSIONS » ;

ARTICLE 2 : Dit que 4 représentations seront proposées à l'école maternelle Les Renardeaux (9 classes soit 250 élèves) et se dérouleront le lundi 17 juin à 10h15 et 13h45 et le mardi 18 juin à 10h15 et 13h45 ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 2 250 € net (*deux mille deux cent cinquante euros*) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un *donner acte*. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Madame la Préfète.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-091-219105772-20240506-DEC_2024_26

Fait à Saintry-sur-Seine, le 6 mai 2024

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire

Patrick RAUSCHER

